

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

**Présents** : Mme ORTEGAT Christine, Maire, MM GRAVELLE François, BIENAIME Gérard, ELOY Gérard, adjoints. Mmes LECLERCQ Christine, ROGER Camille, MM COUTARD Michel, MISER Philippe, PARPAILLON Nicolas, ROUGEUX Maxime et STACKLER Laurent.

**Secrétaire de séance** : M. STACKLER Laurent.

## 1- Approbation du Procès-Verbal du 27 janvier 2022

Après avoir apporté quelques modifications de forme, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, ont approuvé le procès-verbal du 27 janvier 2022.

## 2- Compte-rendu des commissions externes et internes

- **Commission Culture de la CCPV** : Vote des subventions allouées aux associations et demande de poste supplémentaire pour l'Office du Tourisme.
- **31/01/2022, Conférence des maires : Plan de Mobilité Simplifié (étude Tecurbis)**. Constat : déplacements plus onéreux pour le milieu rural (215€/mois hors amortissement). Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) : aider les déplacements des personnes défavorisées (frein à l'emploi), transports publics, scolaires, covoiturage, autopartage... Actions finançables : Transport à la demande, garage solidaire, location de 2 roues, transport solidaire, plan mobilité entreprises, covoiturage, autopartage, aides achat vélo, liaisons piétonnes.
- **01/01/2022, Conseil d'école** : 84 élèves pour la rentrée 2022-2023, pas de fermeture de classe envisagée. Un abribus sera installé par la commune pour la garderie devant la salle des fêtes.
- **16/02/2022, Commission déchets à la CCPV** : Présentation des comptes et du budget prévisionnel 2022. Diminution des déchets collectés et meilleur tri mais il faut continuer car coût très élevé...Toujours des réfractaires au tri. Augmentation de la TGAP (nationale) donc augmentation de la TEOM prévue (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une seule issue : créer moins de déchets, trier plus, enfouir moins. Facturation au poids ou volume à l'étude par Trinoval.
- **19/02/2022, rencontre avec les dirigeants de l'ASNO** : Mise au point sur les devis des travaux à réaliser sur le terrain : déplacement de la main courante (16 500€), des butts (5 000€) et bancs de touche (2 800€) dans un premier temps, puis refaire à neuf l'éclairage (44 000€). Recherche de subventions Agence Nationale du Sport.
- **02/03/2022, Commission finances de La Neuville sur Oudeuil** : Réunie trop tôt en 2022, manque d'éléments ; pour 2023, une réunion intermédiaire aura lieu environ 15 jours avant le vote du budget pour proposer des alternatives. S'il n'y a pas de besoin de financement spécifique, il pourrait être envisagé de diminuer les taux communaux.
- **02 /03 /22 : Projet Alimentaire Territorial (CCPV)** : Etat des lieux réalisé par la Chambre d'agriculture sur le territoire CCPV. Spécificité : Population jeune, familles nombreuses, sous représentations des CSP+, très consommateurs de produits locaux. Nombreux producteurs mais problème d'accès à l'information (donc communication à développer). 33% des produits Picardie Verte sont vendus au sein de la Picardie Verte. Territoire dynamique et attractif. Outils collectifs à mettre en place : légumerie, label local, information...
- **10/03/2022, Commission cadre de vie** : Une visite des jardins des habitants consentants de La Neuville est prévue l'après-midi du samedi 11 juin 2022 (veille des élections législatives). La collecte des déchets verts par l'entreprise Gravelle débutera le lundi 04 avril 2022 (le dernier ramassage se fera le lundi 14 novembre 2022). Installation d'une boîte à livre envisagée, forme à trouver.
- **25/03/22 : PAT (suite) : diagnostic restauration collective (visio)** : Peu de réponses. Menus souvent irrespectueux des consignes par rapport à la loi Egalim. Peu ou très peu de légumes et fruits par semaine. Qui choisit les menus ? Selon le goût des enfants ? Importance de l'action éducative en restauration scolaire. Cantine de Morvillers à rencontrer : approvisionnement local, cuisine sur place...
- **29/03/2022, Commission finances de la CCPV**: Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) : programme européen ayant pour objectif le développement des zones rurales. Il s'inscrit dans le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). L'objectif : soutenir les initiatives. Le programme LEADER s'appuie sur un Groupe d'Action Locale (GAL) qui associe des acteurs privés et publics pour soutenir des projets innovants et fédérateurs. Le total de l'enveloppe allouée pour les sept projets présentés le 29 mars 2022 est de 667 300€. Les montants alloués vont de 5000€ à 180 000€ et peuvent financer jusqu'à 80% du total du plan de financement du projet.

### 3- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021

À l'unanimité, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable du Service de Gestion Comptable de Beauvais. Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Mme ORTEGAT Christine, Maire, et sous la présidence de M. Gérard BIENAIME, doyen d'âge, le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité ce compte se résumant ainsi :

#### Section de fonctionnement

Recettes	270 541.65 €
Dépenses	223 823.32 €
Soit Résultat exercice 2021 (R-D)	46 718.33 €
Excédent 2020	153 053.11 €
Résultat Fonctionnement 2021	<u>199 771.44 €</u>

#### Section d'investissement

Recettes	29 986.84 €
Dépenses	31 875.06 €
Soit Résultat exercice 2021 (R-D)	- 1 888.22 €
Excédent 2020	9 996.02 €
Résultat Investissement 2021	<u>8 107.80 €</u>

Résultat Investissement + Fonctionnement : **207 879.24 €**

### 4 – Vote des Taux Communaux 2022

Depuis 2021, le taux départemental de la Taxe d'habitation est ajouté au taux communal de la Taxe Foncière sans que cela n'ait d'incidence sur le montant qui sera restitué aux communes. Le taux de la taxe d'habitation n'a plus lieu d'être voté en commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Conseillers Municipaux DECIDENT de ne pas modifier les taux appliqués en 2021, soit :

Taxe foncière (bâti) :	42.48 %
Taxe foncière (non bâti) :	46.68 %
Contribution Foncière Entreprises :	28.99 %

### 5 – Vote des Subventions 2022

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### 1. d'allouer une subvention aux associations ci-après :

Amicale des Chasseurs	200.00 €
Association la Ligue contre le cancer	50.00 €
Association Médecins sans frontières	100.00 €
Association UMRAC	100.00 €
Association Sportive Collège Marseille en Bvsis	100.00 €
Association « Récré Enchantée »	250.00 €
Association ENVOL Francastel	25.00 €
Association conservation Croix et Calvaires	20.00 €
Association « Restos du cœur »	250.00 €
Association ARC Grandvilliers	100.00 €
Amapopotte La Neuville sur Oudeuil	50.00 €
Amicale des Pompiers Marseille en Beauvaisis	200.00 €

2. d'attribuer la somme de 2 700.00 € à l'Association Sportive de La Neuville sur Oudeuil (ASNO),
3. d'attribuer la somme de 1 000.00 € au Comité des Fêtes de La Neuville sur Oudeuil,
4. d'attribuer la somme de 600.00 € à la Coopérative Scolaire de La Neuville sur Oudeuil,
5. d'inscrire ces sommes au Budget Primitif de l'exercice 2022.

### 6- Indemnités de gardiennage 2022

Considérant que le gardiennage de l'Eglise de La Neuville sur Oudeuil est effectué par une personne extérieure à la Commune, vu le montant plafond de l'indemnité de gardiennage de l'église en 2021, soit 120.97€, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE de verser** 122€ au titre de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2022, **CHARGE** le Maire de mettre en œuvre la décision et de mandater la somme correspondante, **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

## 7- Affectation de résultat

Après avoir examiné le compte administratif, et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de 199 771.44 €, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	46 718.33 €
Résultat antérieur reporté	153 053.11 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b><u>199 771.44 €</u></b>

### Résultat d'investissement

Solde d'exécution	8 107.80 €
Restes à réaliser	- 18 798.45 €

### AFFECTATION :

Besoin de financement en investissement	10 691.00 €
Report en fonctionnement	189 080.44 €
Soit :	<b><u>199 771.44 €</u></b>

## 8- Vote du Budget Primitif 2022

Le Budget Primitif de l'exercice 2022, présenté par Mme ORTEGAT Christine, Maire, se résume ainsi :

### Section de fonctionnement

Recettes et Dépenses 413 000.00 €

### Section d'investissement

Recettes et Dépenses 178 000.00 €

**TOTAL DU BUDGET 591 000.00 €**

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2022.

## 9- Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif du budget annexe assainissement

À l'unanimité, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le comptable du Service de Gestion Comptable de Beauvais. Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice **2021** dressé par Mme ORTEGAT Christine, Maire, et sous la présidence de M. Gérard BIENAIME, doyen d'âge, le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité ce compte se résumant ainsi :

### Section d'exploitation

Recettes	41 691.89 €
Dépenses	40 601.31 €
Soit Résultat exercice 2021 (R-D)	1 090.58 €
Excédent 2020	9 632.39 €
<b>Résultat Exploitation 2021</b>	<b>10 722.97 €</b>

### Section d'investissement

Recettes	26 175.00 €
Dépenses	29 814.13 €
Soit Résultat exercice 2021 (R-D)	- 3 639.13 €
Excédent 2020	16 659.77 €
<b>Résultat Investissement 2021</b>	<b>13 020.64 €</b>

**Résultat Investissement + Exploitation : 23 743.61 €**

## 10- Affectation de résultat budget annexe assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent d'exploitation de 10 722.97 €, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	1 090.58 €
Résultat antérieur reporté	9 632.39 €
Résultat à affecter	<u>10 722.97 €</u>

### Résultat d'investissement

Solde d'exécution	- 3 639.13 €
Résultat antérieur reporté	16 659.77 €
Résultat à affecter	<u>13 020.64 €</u>

### AFFECTATION :

Report en investissement	<b>13 020.64 €</b>
Report en exploitation	<b>10 722.97 €</b>

## 11 - Vote du Budget Primitif Assainissement

Le Budget Primitif de l'exercice 2022, présenté par Mme ORTEGAT Christine, Maire, se résume ainsi :

### Section de fonctionnement

Recettes et Dépenses 50 375.00 €

### Section d'investissement

Recettes et Dépenses 39 195.64 €

**TOTAL DU BUDGET 89 570.64 €**

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux **ADOPTENT** le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Budget annexe Assainissement.

### 12 – Devenir de la régie

Il est décidé de ne pas maintenir la régie mais de réveiller le comité des fêtes qui dormait depuis plusieurs années. Un compte courant en son nom sera ouvert avec un apport de 1 000€ (voir subventions).

Il est procédé au vote d'un nouveau bureau :

François Gravelle est élu président, Michel Coutard secrétaire général et Christine Ortegat trésorière.

### 13 – Opération plantation 2022 (CCPV)

Il a été décidé de ne pas renouveler cette opération en 2022, faute de terrain disponible.

### 14 – Tableau des permanences pour les prochains scrutins électoraux

Présidentielles	1 <sup>er</sup> tour dimanche 10 avril 2022	2 <sup>nd</sup> tour dimanche 24 avril 2022
8h-10h45	L. STACKLER – C. ORTEGAT – M. COUTARD	M. ROUGEAUX – C. ORTEGAT – N. PARPAILLON
10h45-13h30	G. BIENAIME – G. ELOY – C. ROGER	M. ROUGEAUX – G. ELOY – M. COUTARD
13h30-16h15	C. LECLERCQ – F. GRAVELLE – JL ORTEGAT	F. GRAVELLE – G. BIENAIME – JL ORTEGAT
16h15-19h00	P. MISER – N. PARPAILLON – C. LECLERCQ	P. MISER – L. STACKLER – F. MISER

Législatives	1 <sup>er</sup> tour dimanche 12 juin 2022	2 <sup>nd</sup> tour dimanche 19 juin 2022
8h-10h30	M. ROUGEAUX – G. BIENAIME – C. ROGER	L. STACKLER – M. COUTARD – G. BIENAIME
10h30-13h00	M. COUTARD – G. ELOY – F. GRAVELLE	G. ELOY – C. ORTEGAT – G. COUTARD
13h00-15h30	G. ROGER – C. ORTEGAT – J. ROUSSELLE	F. GRAVELLE – C. LECLERCQ – ?
15h30-18h00	P. MISER – N. PARPAILLON – L. STACKLER	P. MISER – N. PARPAILLON – C. LECLERCQ

### 15 – Demande de subvention pour les aménagements du terrain de foot

Vu le projet présenté lors de la séance du 22 octobre 2021, vu les montants annoncés pour les travaux envisagés au niveau du terrain de foot (main courante, buts, abris, éclairage), soit 68 000.00€, Considérant que le Syndicat d'Énergie n'a pas la compétence éclairage sportif et ne peut donc attribuer aucune subvention, Considérant que l'Agence Nationale du Sport propose une subvention pour les créations de ce type d'infrastructures pour les communes situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), Considérant que la commune de La Neuville sur Oudeuil est placée en ZRR, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la contenance du projet, **sollicite** à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'ANS, **est informé** qu'au minimum 20% du montant des travaux restera à sa charge, **autorise** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 16 – Questions diverses

- 1) Un spectacle gratuit, est proposé le 15 mai 2022 à la salle des fêtes par le Théâtre en l'air financé par le Conseil Départemental.
- 2) Le prochain conseil municipal est prévu le **mardi 17 mai à 20h00**

La séance est levée à 23 heures 30.